

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 02 juillet 2018

CONVOCATION DU 27 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le 02 juillet à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne.
Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absentes excusées : Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine. Madame DAUGIERAS Claire .

Absente : Madame SUEUR Pierrette.

Délibération prix cantine :

Le Conseil Syndical, lors de sa réunion du 25 juin dernier, a délibéré sur l'augmentation du prix de la cantine pour la rentrée scolaire 2018/2019. Il a souhaité appliquer une augmentation de 2 % ce qui porte le prix du repas à 2,35€ et la carte de 20 repas à 47€ (soit une augmentation du prix de la carte de 1€).

Madame le Maire propose donc d'augmenter le prix de la cantine en conséquence. Le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour. Une délibération sera prise.

Délibération journée de solidarité :

La journée de solidarité finance les actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle est applicable aux fonctionnaires. Elle prend la forme d'une journée de travail supplémentaire non rémunérée. Dans la fonction publique territoriale elle est déterminée par délibération de l'assemblée après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, or en l'occurrence il n'a pas été sollicité. Le Conseil Municipal décide donc de consulter le Comité Technique.

Délibération création de poste :

Le Centre de Gestion nous a fait parvenir le tableau des agents promouvables en avancement de grade. Monsieur Bernard COUSY peut y prétendre. Madame le Maire a donc soumis la proposition à la Commission Administrative Paritaire. Son avis est favorable. La Commune peut donc procéder à son avancement et doit créer le poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Une délibération sera prise.

Hotte aspirante :

Il y a eu un problème avec la hotte aspirante pour l'ancienne mairie ; en effet il y en avait une comprise dans la cuisine achetée chez BUT et nous en avons acheté une autre chez CEM . Madame le Maire propose de racheter celle de chez BUT au prix d'achat de 97,99 €. Le Conseil Municipal est d'accord à 6 voix pour (Madame le Maire s'abstient pour elle et pour Madame RICHARD) et une délibération sera prise.

Dossier SAUBESTY :

Nous avons confié le carrelage, les faïences, la pose de la toile de verre et la peinture à Monsieur SAUBESTY.

Madame GISSOUT s'est rendue sur le chantier et a fait le constat d'un très mauvais travail, voir de malfaçons, et a découvert un sol couvert de colle. Elle en a averti Monsieur REVERDEL qui est allé constaté à son tour et a pris rendez vous avec Monsieur SAUBESTY.

Il s'avère qu'il ne s'est pas présenté au rendez-vous pris avec Monsieur REVERDEL pour voir ce qui pouvait être fait (il ne s'est d'ailleurs présenté à aucun des rendez-vous de chantier prévus). Il a déclaré abandonner le chantier.

Le carrelage étant couvert de colle Monsieur REVERDEL a contacté une société de nettoyage qui nous a remis un devis de 780€ TTC . Le Conseil Municipal décide d'accepter ce devis à 8 voix pour.

Dans un deuxième temps Monsieur REVERDEL a contacté Monsieur BUISSON afin qu'il reprenne le chantier de pose de toile de verre et de peinture. Il a remis un devis de 4 735,92€ TTC (prix qui est sensiblement le même que celui de Monsieur SAUBESTY) . Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a signer ces deux devis

Une délibération sera prise.

Monsieur REVERDEL aidera Monsieur COUSY à finir le carrelage et la faïence.

Devis :

▪ Madame le Maire vend l'utilitaire qu'elle prêtait en cas de besoin à la commune et notamment pour amener les tondeuses auto-portées en révision ou en réparation. Monsieur BRAUD a donc fait faire un devis pour une remorque chez Montpon Motos Cycles afin que nous soyons autonomes . Il nous a été remis un devis de 1000€ TTC ; le Conseil Municipal accepte ce devis a 8 voix pour. Une délibération sera prise.

▪ Comme décidé lors de la réunion précédente, Madame le Maire a fait faire deux devis pour l'achat d'une gazinière et d'un lave-vaisselle :

- CEM propose un devis de 1 158€ TTC pour le total

- Pro&Cie propose un devis de 1 526,20€ TTC pour le total

Le Conseil Municipal opte pour CEM et autorise madame le Maire à signer le devis ainsi que le devis de Monsieur BARRET Joël présenté au conseil municipal du 11 juin dernier. Une délibération sera prise.

Infos diverses :

● Air intérieur : la qualité de l'air intérieur (obligatoire pour les écoles depuis le 01/01/2018) est une évaluation obligatoire des moyens d'aération et la mise en œuvre d'un programme d'action. En son absence la qualité de l'air intérieur doit être mesurée tous les 7 ans. Les seuls soucis qui apparaissent pour notre école sont le démarrage de l'épaveuse et des tondeuses à côté de l'école ainsi que la présence d'imprimantes dans la salle de classe. Il existe des kits pour effectuer des mesures.

Questions diverses :

☑ Un jeune couple a visité les deux salles pour leur mariage en août 2019. Ils souhaitent réserver le Foyer mais demandent s'il est possible que le traiteur utilise la cuisine de la cantine gratuitement ? Le Conseil Municipal est d'accord mais demande que les cautions soient versées pour les deux salles et que les portes de communication soient fermées à clé.

☑ Nous avons reçu une proposition de PYROMA pour le feu d'artifice, il comporte plus de tableau que celui d'ARTS I CONCEPT qui nous fait le feu ces dernières années. Monsieur REVERDEL propose de les mettre en concurrence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE